

Nouvelliste valaisan

RÉDACTION - ABONNEMENTS
ST-MAURICE
 Téléphone 5.43.68
 Compte de chèques postaux Ilc 274

PRIX DES ABONNEMENTS :
 Un an 6 mois 3 mois
 SUISSE 19.— 10.50 6.—
 Avec Bulletin officiel 25.50 14.— 7.75
 ÉTRANGER: Demander le tarif

**LE SEUL QUOTIDIEN DE
 LA VALLÉE DU RHÔNE**

SERVICE DE PUBLICITÉ
SION
 PUBLICITAS S. A., Tél. 2.12.36
 et toutes les Agences
 de PUBLICITAS S. A.

PRIX DES ANNONCES :
 Valais et de Bex à Villeneuve 10 cts le mm.
 Suisse 13 »
 Étranger 14 »
 Réclames : Canton 22 »
 Suisse 27 »
 Mortuaires 16 »

Organisation Internationale du Travail

L'Angleterre passe à nouveau par des heures d'angoisse. On peut penser que le flegme et le cran des Britanniques permettront de franchir la passe difficile qu'avec une totale franchise Stafford Cripps a indiquée à ses concitoyens. On voit rarement en temps de paix un ministre être aussi net, aussi « dépoillé » en exposant la situation. On ne peut qu'admirer le courage d'un homme d'Etat qui engage son parti et la politique de ce dernier et qui malgré les élections générales proches, ne cache rien au pays.

L'Angleterre est la première à manifester les effets d'une crise économique menaçante dont on parle également aux Etats-Unis. Cette constatation nous incite à jeter un coup d'œil sur l'Organisation Internationale du Travail qui vient précisément de tenir ses assises annuelles, à Genève, comme elle le faisait avant la guerre.

Pendant quatre semaines, siégeant deux et même trois fois par jour, — sans parler des travaux des commissions, — la 32e Conférence internationale du Travail a réuni près de 600 délégués et conseillers techniques, selon le système tripartite en honneur dans cette institution. On se rappelle que les gouvernements, les employeurs et les salariés y ont des droits à peu près égaux, chaque Etat-membre étant représenté par deux délégués gouvernementaux, un délégué patronal et un délégué ouvrier. Ainsi tous ceux qui ont droit de faire entendre leur voix dans des questions qui les concernent au plus haut chef, peuvent le faire. Cinquante nations civilisées étaient présentes à ces délibérations et leurs porte-parole y ont pris une part active.

Le bilan de la Conférence de 1949 est d'ailleurs réjouissant ; trois nouvelles conventions internationales ont été adoptées ; cinq ont été révisées pour pouvoir être ratifiées par un plus grand nombre d'Etats-membres, et de nombreuses Recommandations ont été votées, susceptibles d'indiquer le chemin aux différents gouvernements dans le domaine social.

Un homme a dominé le débat, le nouveau directeur du B. I. T. l'Américain David Morse. Depuis l'époque lointaine où Albert Thomas était l'animateur de ces Conférences, on n'avait plus rencontré une personnalité de sa taille, de son envergure, de sa puissance. Avec des moyens différents, mais une énergie tout aussi farouche, une conviction tout aussi sincère, le quatrième successeur du Directeur-fondateur — il y eut MM. Butler, Wynant et Phelan, entre eux deux — rappelle le grand Français et renoue la tradition que celui-ci avait instaurée. M. David Morse est bien décidé à ce que les Conventions Internationales du Travail ne restent pas des textes académiques et sans portée pratique. Il va reprendre le bâton du pèlerin qu'avait abandonné Albert Thomas et, par de pressantes démarches personnelles, obtenir des gouvernements qu'ils transposent, dans leur législation nationale, les principes et les progrès que comportent les Accords internationaux, élaborés et votés aux Conférences annuelles de Genève.

La Convention la plus importante, issue des débats de 1949, est incontestablement celle qui garantit aux travailleurs le droit de s'organiser au sein de syndicats, et de conclure des contrats collectifs avec leurs employeurs, par l'intermédiaire de ces syndicats. Cette Convention est un complément de celle, adoptée l'année dernière, qui garantissait aux salariés la liberté syndicale et la protection du droit syndical.

Mais les principes ne valent que dans la mesure où ils sont honnêtement appliqués. M. Morse le sait. Il a donc fait adopter par le Conseil d'administration du B. I. T. la création d'une Commission d'investigation et de conciliation en matière de liberté syndicale. Ainsi une enquête internationale va être menée dans ce domaine dont les résultats seront particulièrement édifiants. Une telle éventualité ne plaît guère à certains gouvernements qui vont prendre les de-

vants, avant qu'elle soit faite chez eux. Tout le monde du travail en bénéficiera.

Les deux autres Conventions ont pour but la protection des salaires. On saisit leur importance et leur immense portée à un moment où une crise économique semble se profiler à l'horizon. Ces accords ont pour but de rendre confiance à la main-d'œuvre et de lui permettre de continuer à travailler au maximum.

Parmi les Résolutions, la principale est celle qui prévoit un vaste programme d'assistance technique aux pays insuffisamment développés. Ce projet s'inscrit dans une large action de collaboration économique et sociale, préparée par les Nations Unies et les institutions spécialisées qui s'y rattachent, au premier rang desquelles figure le B. I. T.

Ensuite, prenant les devants, le Conseil d'administration a chargé le Directeur de préparer sans délai un rapport sur le problème du chômage, le priant même d'inscrire cette angoissante question à l'ordre du jour d'une prochaine Conférence plénière, s'il le jugeait bon.

On remarquera en outre qu'à côté des délégués des 50 Etats-membres, il y avait des observateurs. C'est ainsi qu'on releva entre autres la présence d'une délégation tripartite du Japon, flanquée d'un représentant du commandement suprême allié dans ce pays vaincu. Il a été décidé que la prochaine Conférence plénière se tiendrait à Genève, en juin 1950.

En janvier de la même année se réunira, dans l'île de Ceylan, la première Conférence régionale asienne du Travail. Elle fera pendant à celle de l'Amérique latine, qui a si bien réussi, en avril dernier, à Montevideo. Enfin le Conseil d'administration a adopté une résolution « soulignant l'opportunité d'associer plus étroitement les représentants de l'Allemagne aux travaux de l'Organisation Internationale du Travail ». Ainsi celle-ci s'oriente à nouveau vers l'universalité qui est la base et la force de toute Institution véritablement internationale.

Comme on le voit, le B. I. T. a retrouvé toute sa vitalité et toute sa raison d'être. Installé au Canada, il avait continué à travailler, — il est vrai sur un rythme réduit, mais régulier — même pendant la grande tourmente. Aujourd'hui les gouvernements rendent hommage à son incontestable utilité et l'épaulent à nouveau vigoureusement. Puissent ses travaux servir les classes laborieuses et permettre une collaboration loyale et fructueuse entre le capital et la main-d'œuvre !

M.-W. Suès.

Le prix du pain

(Corr. part. de « Nouvelliste Valaisan »)

L'annonce d'une prochaine hausse du prix du pain a été accueillie avec calme par l'opinion publique. Les milieux officiels avaient pourtant beaucoup hésité à prendre cette mesure, à cause de l'aspect social prêté au maintien à un bas niveau du prix d'un aliment quasi-symbolique. Mais la population a compris que le moment est venu où la Confédération doit être progressivement déchargée du fardeau que sont pour elle les subventions destinées à abaisser le coût de certaines denrées.

La hausse du prix du pain n'aura d'ailleurs pas de répercussions fâcheuses sur l'indice du coût de la vie. Elle sera en effet compensée par une baisse sur d'autres produits alimentaires importants. Certaines de ces baisses sont même déjà intervenues et de toute façon le nombre indice du coût de la vie ne dépasse pas le niveau de 163 (1939 : 100).

Il avait d'abord été question de faire supporter la hausse par le seul pain mi-blanc. Mais cette discrimination eût été inéquitable car, si en Suisse alémanique, la préférence va au pain bis, les consommateurs de Suisse romande aiment le pain mi-blanc. Ce sont là de vieilles habitudes contre lesquelles il est difficile d'aller.

D'autre part, le prix de la farine bise est actuellement si bas que les éleveurs l'utilisent comme

fouillage pour le bétail. A un tel point que cela a eu comme conséquence une surproduction de porcs. Le moment semble donc venu de rendre aux boulangers la liberté de fabriquer le pain qu'ils veulent, sitôt que la centralisation des importations de céréales aura été abolie. Et du même coup on verra la formation des prix se faire en fonction de l'offre et de la demande.

Si le maintien du prix du pain à un niveau artificiellement bas a pu être considéré comme une nécessité sociale pendant la guerre, le moment semble venu de relâcher cette contrainte, tout en enlevant à la Confédération la charge de coûteuses subventions. Le public en a pris conscience et c'est pourquoi il a accepté sans rechigner la hausse annoncée.

Il aura sans doute la même réaction quand le moment sera venu, en automne, où la subvention allouée aux producteurs de lait pour atténuer les conséquences de la sécheresse arrivera à échéance. Mais, ici, le problème se pose de façon un peu différente, puisque les producteurs ont bénéficié de cette subvention au même titre que les consommateurs. Il serait donc équitable de les voir assumer certaines charges qui seront la conséquence de la suppression de la subvention. Les faire supporter aux seuls consommateurs ne serait pas équitable. Et si ceux-ci ont le sentiment qu'une injustice a été commise, ils risquent fort de ne pas accepter une hausse du prix du lait aussi facilement qu'ils acceptent celle du prix du pain.

A.

De jour en jour

Le problème de l'immunité parlementaire à l'Assemblée nationale française - Le Conseil fédéral proteste contre la condamnation de Suisses en Roumanie

L'Assemblée nationale française a poursuivi dans la nuit de vendredi à samedi, la discussion de la proposition de loi tendant à fixer les conditions de la levée de l'immunité parlementaire, avec, à l'arrière-plan, mais sans cesse présent, le cas des députés malgaches condamnés à mort par la Cour criminelle de Tananarive.

La confusion ne cesse de régner sur la controverse engagée car, au sein des partis, les avis sont souvent partagés. Comme, par ailleurs, les communistes font tout pour envenimer l'atmosphère et politiser les débats, on ne doit pas s'étonner de l'allure parfois incohérente prise par la discussion.

Si l'on essaie de se dégager des polémiques, que trouve-t-on dans cette affaire ? L'Assemblée vote un jour la levée de l'immunité parlementaire de trois députés malgaches, à la demande de l'autorité judiciaire désireuse de les poursuivre pour des crimes et délits susceptibles d'entraîner une peine de détention dans une enceinte fortifiée. Postérieurement à ce vote, l'inculpation en cours se développe, les articles du Code invoqués sont changés et c'est la peine de mort qui est prononcée.

En principe, commente le correspondant de la « Suisse », que cette façon de procéder soit juste ou non, que l'Assemblée ait ou n'ait pas le droit de se tenir pour abusée, il ne devrait pas y avoir à revenir sur le passé, si l'on veut respecter la séparation des pouvoirs ; quitte à modifier pour l'avenir les dispositions constitutionnelles.

C'est l'opinion de beaucoup de parlementaires à droite et au centre. Pour eux, la grâce des condamnés ne faisant aucun doute, il faut éviter de confondre le législatif et le judiciaire, s'abstenir de décisions propres à peser sur la Commission des grâces du Conseil supérieur de la magistrature, comme aussi de mesures rétroactives.

Mais chez certains M. R. P. et chez les socialistes, le risque de fausser les bases mêmes du régime s'estompe devant une sorte d'affolement idéaliste.

Quant aux communistes, ils font flèche de tout bois pour saper le prestige français maintenant rétabli à Madagascar.

La nouvelle des condamnations extrêmement sévères prononcées à Bucarest contre cinq de nos compatriotes résidant en Roumanie et accusés de « fraudes fiscales » a suscité dans tout le pays un vif sentiment d'indignation. En effet, eu égard à l'attitude observée par le gouvernement roumain depuis l'arrestation de Vitianu, dont le récent procès, qui s'est déroulé devant la Cour pénale fédérale, a mis en pleine lumière les agissements et les hauts faits, on est en droit de penser qu'il s'agit purement et simplement de représailles.

C'est pourquoi le Conseil fédéral, dans sa séance de vendredi, après avoir entendu un rapport du chef du Département politique, a décidé d'élever une vive protestation auprès du gouvernement roumain, tout en demandant des éclaircissements et des précisions sur les motifs qui ont entraîné ces condamnations. Le ministre de Suisse à Bucarest, M. de Salis, a donc été chargé de transmettre cette protestation aux autorités roumaines et de s'informer si les peines infligées ne sont pas hors de proportion avec les délits commis et de quelle manière les droits de la défense ont été garantis. On sait, en effet, qu'une centaine de nos compatriotes furent rete-

nus contre leur gré et sans motif valable sur le territoire roumain.

Si des infractions aux dispositions fiscales ont été véritablement commises par certains de nos compatriotes, il convient de savoir exactement lesquelles et si la peine est proportionnée au délit. Mais, en l'occurrence, tout laisse croire qu'il s'agit d'une basse vengeance, en rapport étroit avec l'affaire Vitianu, et dont nos compatriotes sont les victimes. De tels procédés sont absolument contraires au droit des gens et sont indignes d'un pays civilisé. En élevant sa protestation, le Conseil fédéral a été certainement l'interprète de l'opinion publique suisse unanime qui compatit profondément au sort de nos malheureux compatriotes de Roumanie.

En corrélation avec ces regrettables incidents, nous apprenons encore que la commission de conciliation roumano-suisse a dû tenir sa première séance à La Haye jeudi. On n'était pas encore informé, vendredi, au Palais fédéral sur le résultat de cette première réunion. Mais il est vraisemblable qu'elle a eu pour objet d'arrêter la procédure à suivre. On pense que la dite commission terminera son travail dans six mois. Du côté suisse, on insistera pour que la procédure soit aussi rapide que possible. On sait déjà que la commission sera saisie de différentes questions. En particulier, le gouvernement roumain demande que Vitianu soit considéré comme diplomate, alors que le gouvernement suisse déclare qu'il ne l'a pas agréé comme tel, conformément au droit des gens. La demande du gouvernement roumain était entachée de mauvaise foi, puisqu'il ne pouvait pas songer à accréditer comme diplomate un individu dont les agissements étaient déjà connus à ce moment-là de la police fédérale. La seconde question, celle-là émanant du gouvernement suisse, a trait au sort de nos compatriotes établis en Roumanie, qui y sont retenus contre leur gré, puisqu'on refuse de leur délivrer un permis de sortie. Les récentes condamnations montrent combien la situation de nos compatriotes en Roumanie est déplorable. Que certaines distinctions s'imposent, on ne le conteste pas. Mais que les coupables, si coupables il y a, soient punis conformément aux principes juridiques en honneur dans les pays civilisés et dont Vitianu a bénéficié sur notre territoire et non d'une façon arbitraire.

Souhaitons donc que les démarches de notre ministre à Bucarest soient couronnées du succès qu'elles méritent. Forte de son bon droit, la Suisse n'a rien à se reprocher. Mais hélas ! il y a aujourd'hui des pays où le droit est terriblement méconnu.

Nouvelles étrangères

A propos du procès en appel du cardinal Mindszenty

Il se révèle que ni le cardinal Mindszenty, ni aucun des coaccusés n'étaient présents à l'audience en appel qui s'est déroulée devant le Tribunal de Budapest les 6 et 7 juillet. En effet, en vertu de la procédure récemment introduite le Tribunal n'admet pas la présence des accusés et se contente de recevoir les documents de l'accusation et ceux de la défense.

Les journaux de Budapest n'ont fait aucune mention du procès. Quinze personnes seulement étaient présentes aux séances. Pendant les suspensions d'audience, le défenseur du cardinal

Mindszenty a refusé de résumer pour les journalistes, la séance du tribunal. Le silence fait sur ce procès apparaît comme un mot d'ordre impératif.

Les dessous de la lutte antireligieuse de Tchécoslovaquie

On commence à entrevoir les influences qui dictent la lutte antireligieuse de Tchécoslovaquie.

A Prague, c'est un certain Germinder, qui commande effectivement; c'est un Russe d'élection né en Allemagne et arrivé en Tchécoslovaquie au mois de février 1948. Il était un homme de confiance de Dimitroff, au temps du Kominform de Moscou; il a été choisi par Staline et envoyé à Prague, comme représentant officiel du Kominform.

Germinder a pris en main le contrôle de la politique de Prague et de tout l'appareil gouvernemental. Il avait personnellement veillé à l'interruption de toute aide à la Yougoslavie, rebelle au Kominform. Il dirige maintenant la lutte contre l'Eglise catholique.

Après la dernière lettre pastorale de Mgr Beran, Germinder a donné l'ordre de l'assaut contre les catholiques, dont il veut empêcher toute action clandestine.

Trois séminaristes emportés par la marée haute

Douze séminaristes vendéens s'étaient rendus en pèlerinage à Bourgenas, près des Sables-d'Olonne. Jeudi, vers 21 heures, ils formèrent deux groupes. Alors que neuf d'entre eux gagnaient Talmont par l'intérieur du pays, MM. Avrillot, Merlet et Robin, tous originaires de la Vendée, suivaient la rive. Surpris par la marée haute, ils furent emportés par les flots.

Les étrangers à la semaine sociale de Lille

La Semaine Sociale de Lille semble devoir comporter une importante participation étrangère.

D'ores et déjà, elle a reçu des adhésions venant d'Angleterre, d'Italie, d'Espagne, de Hollande, des Etats-Unis. La participation belge sera considérable, vu la proximité de la frontière.

Parmi les professeurs, plusieurs étrangers de marque prendront la parole, notamment M. van Zeeland, le leader catholique belge, technicien de l'Economie dont la réputation est mondiale; et sur qui la récente évolution de la politique belge vient d'attirer particulièrement l'attention.

L'expérience américaine sera décrite et jugée par le T. R. P. Levesque, dominicain, doyen de la Faculté des Sciences sociales de l'Université de Québec et président du Conseil supérieur de la Coopération pour la Province de Québec. Le T. R. P. Levesque fut, en 1930, élève de M. Eugène Duthoit à l'Ecole des Sciences Sociales de l'Université catholique de Lille.

Enfin, M. Michael Fogarty parlera de l'expérience anglaise. Militant du catholicisme social en Angleterre, M. Fogarty est professeur à l'Université d'Oxford, « fellow » au Nuffield College. C'est aussi un expert économique fréquemment consulté par le gouvernement anglais.

C'est la première fois que les Semaines sociales de France font appel à un si grand nombre de professeurs étrangers. Ces compétences venues de

FLIT...

l'insecticide qui FAIT COUP DOUBLE!

FOUDROIE L'INSECTE VAPORISÉ



EFFET DURABLE SUR PAROIS ET PLAFONDS

FLIT vaporisé dans une pièce FOUDROIE les insectes grâce au pyréthre qu'il contient. FLIT dépose un film invisible grâce aux nouveaux produits, synthétiques qu'il contient dont l'effet meurtrier dure des semaines.

BIDONS 1/4 Fr. 2.60 1/2 Fr. 4.20 1/1 Fr. 7.25 VAPO Fr. 3.75 + ICHA
AGENT GÉNÉRAL BARBEZAT & CIE FLEURIER (Néj)

l'extérieur permettront de traiter avec toute la rigueur nécessaire le sujet de la présente Semaine Sociale: « Réalisme économique et Progrès social ».

Pour tous renseignements concernant la Semaine Sociale qui doit se tenir à Lille du 18 au 23 juillet, s'adresser au Secrétariat Permanent des Semaines Sociales de France, 16 rue du Plat, Lyon 2e.

Nouvelles suisses

Son Em. le cardinal Tedeschini à Fribourg

Son Em. le cardinal Tedeschini, Dataire de l'Eglise catholique et archevêque de la Basilique St-Pierre, est arrivé à Fribourg, pour un bref passage, dans la soirée de vendredi 8 juillet. Venant de France, où il a consacré la Basilique d'Annecy et visité plusieurs Monastères de la Visitation, dont il est le cardinal-protecteur, il a été accueilli à Lausanne par Son Exc. Mgr Charrière, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, qui l'a accompagné dans sa ville épiscopale. L'éminentissime Cardinal a célébré sa Messe samedi 9 juillet à la Chapelle du Monastère de la Visitation de Fribourg.

Son Em. le Cardinal Tedeschini est âgé de 76 ans. Il a été Nonce en Espagne de 1921 à 1936. Créé cardinal « in petto » en 1933 par Sa Sainteté Pie XI, sa promotion n'a été publiée qu'en 1935. Depuis 1936, il revêt les fonctions de Dataire de l'Eglise catholique et depuis 1939, il a succédé au cardinal Pacelli, élu Pape, comme archevêque de la Basilique Saint-Pierre.

Épilogue judiciaire d'une tentative de meurtre

La Cour d'assises neuchâteloise a jugé un Italien, Daniel Mazzola, qui, le 28 mars, avait frappé d'un coup de couteau en plein rue à La Chaux-de-Fonds une amie qui avait manifesté l'intention de le quitter; il avait ensuite tenté de mettre fin à ses jours en avalant du blé empoisonné.

Il a été condamné à 3 ans de réclusion, 5 ans de privations de ses droits civiques et 15 ans d'expulsion.

La foire de Genève

La Foire de Genève, qui aura lieu du 5 au 16 octobre marquera une nouvelle étape du constant développement de cette manifestation.

Sous le signe de « La vie pratique moderne », elle a déjà réuni les inscriptions de nombreux exposants. D'autres se disputent encore les bons emplacements, car ils sont d'autant plus intéressés, que la participation étrangère donnera à la Foire de Genève, dont le cadre sera magnifique, un relief tout particulier.

C'est un effort de plus à l'actif de notre économie nationale qui se doit de manifester sa vitalité à une époque où les circonstances exigent de chacun l'esprit de décision et la prise de position qui lui permettront de se faire une place dans les années qui viennent, où les experts s'accordent à dire que seuls les meilleurs et les plus avisés se classeront.

Dans la Région

Une ascension audacieuse dans le massif du Mont-Blanc

On apprend de Courmayeur que le guide français Gaston Rebuffat, en compagnie d'un alpiniste parisien, M. Bernard Pierre, vient d'escalader la face ouest de l'Aiguille Noire de Peutret (3773 m.), dans le massif du Mont-Blanc.

La première ascension de la face ouest de cette Aiguille avait été effectuée avant la guerre par les alpinistes italiens Ratti et Vitali. Depuis, elle n'avait encore jamais été renouvelée.

Le guide Rebuffat a confirmé ce que l'on savait des difficultés de cette ascension. « C'est la plus difficile des ascensions sur granit que j'aie faite », a-t-il déclaré.

Une bagarre à Leysin

Vendredi, vers 21 h. 50, une rixe a éclaté à Leysin entre deux ressortissants italiens employés dans un établissement de cure de cette station. Au cours de la bagarre, des coups de couteau furent échangés de part et d'autre. L'un des

antagonistes, gravement atteint dans la région du cou, a dû subir une intervention chirurgicale. Quant à son adversaire, blessé et contusionné au visage, il a été hospitalisé au sanatorium Chamossaire où il a reçu des soins d'un médecin. Les causes de cette rixe ne sont pas encore connues. Une enquête est en cours.

L'avion d'un industriel de La Chaux-de-Fonds fait un atterrissage forcé

Des paysans de la vallée d'Aoste, occupés aux moissons dans les environs du village de Plout (commune de Montjovet), aperçurent un petit avion de tourisme en difficultés, qui, après avoir évité par miracle deux lignes à haute tension réussit à atterrir dans les champs de blé.

Il s'agissait d'un avion suisse, piloté par M. Pierre Ditesheim, de La Chaux-de-Fonds. En panne d'essence et désorienté (il croyait se trouver au-dessus de Sion) le pilote avait dû faire un atterrissage forcé. L'appareil a subi quelques dégâts, mais le pilote est sauf.

Un chalet cambriolé à Corbeyrier

Le chalet de M. Mouron, d'Aigle, situé près du cimetière de Corbeyrier, a été cambriolé dans la nuit de mardi à mercredi. Alertés par un agriculteur, M. Bourmoud, le syndic et l'agent de police du village trouvèrent les lieux sens dessus dessous. Des individus s'y étaient introduits et y avaient fait main basse sur des mets et des boissons; ils ont dérobé, en outre, divers objets, notamment un revolver et des chaussures. La gendarmerie d'Aigle et la police secrète instruisent l'enquête. Il s'agirait de deux jeunes gens évadés d'une prison neuchâteloise et qui ont été aperçus en train de pique-niquer dans un pré des environs, où ils avaient vraisemblablement dormi à la belle étoile.

Nouvelles locales

La paroisse d'Orsières à l'honneur

On nous écrit :

Une semaine seulement après la première messe de M. Lucien Droz, de la Congrégation des chanoines du Grand-St-Bernard, les paroissiens d'Orsières assistaient, le dimanche 3 juillet, à la bénédiction, par Mgr Adam, de la chapelle de Praz-de-Fort, restaurée et agrandie.

Ce fut une vraie fête de paroisse, une fête de l'esprit et du cœur. Les trois villages du val Ferret avaient pavoisé. Sapins, bouleaux, fleurs et drapeaux ornaient les façades et créaient une ambiance de joie communicative. Dès le matin, automobiles et cars déversent sur la place du village une affluente de personnes venant d'Orsières, mais aussi des paroisses voisines et de la plaine.

Les deux sociétés de musique d'Orsières ainsi que le Chœur mixte de St-Nicolas apportent à la manifestation leur gracieux concours. Le Conseil communal, la Commission paroissiale, Messieurs les députés sont aussi de la fête et leur présence apporte un réconfort à tous ceux qui ont collaboré à la réalisation d'une œuvre qu'il faut voir et que vous admirerez.

L'on ne saurait raconter ici en détail cette magnifique journée passée à Praz-de-Fort.

Le sermon de Mgr Adam, qu'on pouvait entendre au dehors de la chapelle, grâce à un haut-parleur, a fait une forte impression sur toute l'assistance.

La messe solennelle a été célébrée par M. le Rd curé de la paroisse, assisté par deux (enfants) chanoines nés à Praz-de-Fort, MM. Duay et Berthod.

Après les Offices, les deux fanfares entraînent l'assistance vers la place de fête où est versé le vin d'honneur, un vin offert par les paysans-vignerons de la région.

Un banquet excellemment préparé par les Révérendes Sœurs de l'Institut de Ste-Jeanne-Antide réunit au collège le clergé, les autorités civiles, les maîtres d'état et le comité de la chapelle. A l'issue du banquet, sur la place de fête, plusieurs allocutions ont été prononcées dans l'ordre suivant: M. Julien Berthod, instituteur, au nom de la population du val Ferret, M. Camille Pouget, président de la Commission paroissiale, M.

Marcel Troillet, député, M. Henri Rausis, président d'Orsières, M. Henri Tissières, ancien président, M. le curé de la paroisse.

Tous les orateurs disent leur joie et leur satisfaction de l'œuvre menée à chef qu'ils recommandent à la générosité de tous les assistants.

Les deux sociétés de musique se produisent tour à tour, pour le plus grand plaisir d'une population sensible à l'honneur qui lui est fait.

L'atmosphère est toute de gaieté et de cordialité. Les ecclésiastiques, les autorités civiles, les paysans et les ouvriers, les messieurs de chez nous et d'ailleurs sont fraternellement mêlés et trinquent le verre de la douce amitié. Quelle belle journée pour la paroisse d'Orsières!

Et maintenant, amis lecteurs, venez nombreux visiter la petite église de Praz-de-Fort. Sa restauration est une réussite. Venez contempler les vitraux, œuvre de M. Faval, architecte et peintre à Orsières, et surtout n'oubliez pas votre obole à cette (petite église) réalisation qui enrichit notre patrimoine artistique.

Si l'on ne prête qu'aux riches... vous donnerez aux pauvres qui ont voulu belle la Maison du bon Dieu.

(Chapelle de Praz-de-Fort, Ile 3835).

X.

Fête de clôture de l'école valaisanne de nurses

On nous écrit :

Les cours de l'école valaisanne de nurses à Sion, viennent de se terminer. Comme chaque année cet événement a été marqué par une petite manifestation qui se déroula à Thyon et aux Mayens de Sion.

Dans la matinée, les élèves nurses qu'accompagnaient les représentants de la ville de Sion et de l'Etat du Valais montèrent à Thyon où l'on dîna sur l'herbe, dans le cadre grandiose de l'alpage dont le plateau incliné domine la vallée.

Cette partie gastronomique de ce jour qui restera marquée d'une pierre blanche dans les annales de notre école de nurses, ne peut se décrire sans risquer de mettre l'eau à la bouche des lecteurs qui n'ont point eu le plaisir d'y assister!

Au début de l'après-midi, ce fut la joyeuse descente vers les mayens où, à la chapelle du chalet Zimmermann, Mlle Zingg procéda à la lecture des notes, puis à la distribution des médailles aux nouvelles nurses. L'on put se rendre compte, en entendant la lecture de ce brillant palmarès, du travail qu'accomplissent nos nurses au cours de leurs longs mois de formation. Puis, à la chapelle, ce fut la promesse des nouvelles nurses, instant toujours extrêmement émouvant pour celles qui par cette consécration, promettent de remplir au plus près de leur conscience les devoirs découlant de la belle profession qu'elles ont choisie. Il appartient à M. le Rd abbé de Preux, directeur du Grand Séminaire, de souligner en des termes émouvants quels étaient les aspects particulièrement beaux de cette profession dans laquelle outre les connaissances pratiques, il est indispensable de posséder de solides qualités morales.

L'on se rendit ensuite au chalet de la Pouponnière où les participants à cette belle journée fu-

LE PLAISIR DE DONNER!

Achevez pour lui la crème à raser de Roger & Galle, Paris. En vente partout... Sans eau, sans blaireau, il sera vite et bien rasé!

Echantillon suffisant pour une semaine contre Fr. 0.60 en timbres-poste envoyés à Rogal S. A., 4, Rue du Beulet, Genève.



DIABLERETS L'APÉRITIF COMPLET

APÉRITIF PICON APPRÉCIÉ DEPUIS 1837



KAFKA

D'une efficacité rapide non seulement contre les douleurs menstruelles, mais encore contre: maux de tête, névralgies, migraines, lombagos, maux de dents, attaques de goutte, rhumatismes.

Ayez KAFKA sur vous toujours et partout, votre protecteur contre ces douleurs.

Dès l'apparition de malaises, indispositions, douleurs, prenez une poudre KAFKA sur la langue et avalez-la avec une gorgée d'eau. Dans les cas particulièrement tenaces, prenez une seconde poudre, le soulagement sera rapide.

La boîte de 10 poudres fr. 1.50.

En vente dans toutes les Pharmacies. Dépôt général: Pharmacie Principale, Genève.

rent reçus par tous les petits de Notre-Dame des Berceaux qui là-haut durant tout l'été, coulent des jours lumineux, sous la garde des nurses de la Pouponnière.

Une excellente collation fut servie à l'issue de laquelle M. de Quay, représentant de la Municipalité de Sion, prononça quelques paroles bien senties, en soulignant notamment tout l'intérêt que représente pour la Cité sédunoise l'existence de la Pouponnière et de cette école de nurses, dont la réputation a maintenant largement dépassé le cadre de nos frontières. Nous avons noté dans l'assistance, la présence de M. le Rd abbé de Preux, de M. le Rd Chne Pont, de Mlle Coquoz, représentant l'Etat du Valais, du Dr A. Sierro qui se dévoue sans compter pour la Pouponnière et de Sœur Laure Buffet qui assume la lourde responsabilité de la direction des cours pratiques de notre école.

Au début de la soirée, l'on se sépara avec regret, en gardant au fond du cœur un souvenir durable de cette journée au cours de laquelle, une fois de plus, il nous fut donné de passer quelques instants délicieux dans l'atmosphère de famille que sait créer Mlle Zingg, directrice de cette Pouponnière si sympathique où tant d'enfants de chez nous ont trouvé un toit hospitalier. Qu'il nous soit permis, ici, de la remercier pour l'œuvre qu'elle a accomplie, au cours de ces 20 ans d'existence, pendant lesquels, contre vents et marées, elle a créé de toutes pièces une œuvre qui lui fait honneur et dont les bienfaits se font sentir dans tout notre canton.

Un participant.

Une femme se jette à l'eau sous les yeux d'un pêcheur

Une femme originaire d'Orsières, Mme Marthe Arlettaz, qui vivait seule avec sa fille âgée de 16 ans, souffrait de dépression nerveuse. Elle se rendit chez un médecin de Martigny, mais de retour à son domicile, elle prit son vélo et gagna Doréaz où, à plusieurs reprises, elle arpena le pont du Rhône.

Elle gagna finalement l'extrémité d'un épi et se jeta dans le fleuve.

Un pêcheur de Chamoson qui, de l'autre rive, avait suivi la scène se précipita sur le pont, mais il arriva trop tard pour sauver la malheureuse. Il dut se borner à suivre le corps flottant jusqu'à Evionnaz, d'où il le perdit de vue.

Au Tribunal Fédéral

Un recours du parti socialiste annulé

(Inf. part.) — MM. Dussex et consorts, agissant pour le parti socialiste valaisan, avaient déposé un recours de droit public contre la votation par le Grand Conseil d'un décret concernant les mesures provisoires destinées à améliorer la situation financière. Les recourants demandaient l'annulation de la décision prise parce que anti-constitutionnelle. Le Tribunal fédéral a rejeté le recours comme non fondé.

Si le recours avait été admis, les recettes de l'Etat auraient été diminuées de près de 3 millions. Dans ces conditions on peut se demander quel était le but recherché par les recourants à un moment où la classe ouvrière désire obtenir la créations de possibilités de travail.

Une démission à Lausanne

M. Jean Bolomey, ancien ingénieur aux C. F. F., où il a dirigé les travaux des forces motrices de Barberine et de Vernayaz, depuis 1927 professeur extraordinaire, depuis 1947 professeur ordinaire de construction de chemins de fer et de connaissance des matériaux pierreux, à l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne, a donné sa démission. Il est âgé de 70 ans.

Un nouveau sous-préfet

(Inf. part.) — Nous apprenons que M. le major Rodolphe Tissières, avocat, vient d'être nommé par le Conseil d'Etat sous-préfet du district de Martigny.

Un cycliste blessé

(Inf. part.) — Dans les environs de Conthey M. Jean Bagnoud, circulant en moto, est entré en collision avec un cycliste, M. Albert Seewer, de Loèche-Ville. Le cycliste se tire de l'aventure avec des plaies à la tête et des contusions.

Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture

Les directeurs cantonaux de l'agriculture ont tenu, à Berne, une conférence sous la présidence de M. J. Frey, conseiller d'Etat de Lucerne. Ainsi que l'annonce le Service d'information de l'agriculture, les délibérations ont porté en particulier sur l'application de l'assurance-vieillesse dans l'agriculture, sur un questionnaire du Bureau international du travail concernant les vacances payées dans l'agriculture, ainsi que sur l'organisation d'écoles d'agriculture.

Parmi les problèmes importants qui ont été examinés, citons l'orientation de la production agricole concernant en particulier les cultures et l'élevage des porcs. Après un exposé de M. J. Landis, directeur de la division de l'agriculture, sur la situation de l'agriculture en été 1949, ex-

Dernière heure

Un re-procès pour rien

BUDAPEST, 9 juillet. — La Cour d'appel du tribunal du peuple a réduit samedi matin les peines de trois des six co-accusés du Primat de Hongrie et confirmé la peine des trois autres.

Ont vu leur peine réduite : le professeur de théologie de l'Ordre des Cisterciens Baranayau, 12 ans au lieu de 15 ans de prison, perte des droits civiques et politique pendant dix ans ; Mgr Zakar, secrétaire particulier du Primat, quatre ans au lieu de six ans de prison, confiscation de la moitié seulement de ses biens, perte des droits civiques et politiques pendant dix ans. L'abbé Ispanky, 15 ans de prison au lieu de prison à vie mais la confiscation de tous ses biens.

Les trois autres accusés qui voient leurs peines confirmées sont le prince Paul Esterantzy, 15 ans de prison, confiscation de tous ses biens, pertes des droits civiques et politiques pendant dix ans ; le journaliste Todh, dix ans de prison, confiscation de ses biens mobiliers.

Enfin l'abbé Nagy, ancien secrétaire de l'Action catholique, trois ans de prison, perte de ses droits civiques et politiques pendant cinq ans.

Tous les recours qui avaient été présentés en cassation ont été refusés.

Grave incident de frontière à Berlin

ROTHENBACH (Bavière), 9 juillet. — D'après une communication officielle trois soldats américains accompagnés d'un agent de police allemand circulaient du côté américain pour vérifier les poteaux marquant la frontière des zones quand ils furent attaqués par six soldats soviétiques qui dirigèrent sur eux le feu de leurs mitraillettes. La première salve des Russes tirée sans avertissement était dirigée contre la patrouille américaine qui se trouvait bien à l'intérieur de la zone des Etats-Unis. Ni l'auto américaine ni ses occupants, dit le communiqué, ne furent atteints par les premières balles. La patrouille américaine partit puis revint accompagnée de deux officiers américains sur lesquels le feu fut de nouveau ouvert à courte distance. Les trois soldats américains et leurs deux officiers répondirent au feu des Russes qui s'abritaient derrière des rochers et des arbres. Au cours de la fusillade un officier américain tua un soldat russe âgé d'environ 18 ans. Le corps laissé à l'endroit où il était tombé se trouvait à 180 mètres à l'intérieur du territoire placé sous le contrôle des Etats-Unis. Peu après que le soldat russe eut été tué deux autres officiers américains, le lieutenant-colonel Thomas, commandant du 15e escadron de la police militaire, et le capitaine Hamilton, comme chef de la police de l'armée, entrèrent en communication avec les Russes. Ils ordonnèrent que le corps du soldat russe soit laissé à l'endroit où il était tombé mais samedi matin on aperçut que le corps laissé sans surveillance avait été enlevé pendant la nuit. C'est le premier incident de frontière survenu

posé qui fut complété par des communications de M. Keller, vice-directeur, sur les rapports entre la production du lait et l'agriculture, la discussion a fait ressortir la nécessité de maintenir les cultures à un certain niveau. Il faudra en outre prendre des mesures pour que la production indigène réponde aux besoins du marché suisse.

Réception consulaire à l'occasion du 14 juillet

Le Consulat de France à Lausanne communique :

A l'occasion de la célébration de la Fête nationale, le Consul général de France et Madame Chevillotte recevront le jeudi 14 juillet prochain de 11 h 30 à 12 h. 30, 9, avenue des Toises, Lausanne.

Soldes

Voici la période des ventes de fin de saison. Avant de vous fier aux offres alléchantes des catalogues ou papillons de maisons du dehors, faites une visite aux commerçants de l'endroit et vous constaterez qu'ils sont à même de vous offrir de bons articles à des conditions avantageuses.

Vous avez la possibilité de voir la marchandise de choisir librement et d'éviter ainsi toute surprise désagréable. Vous ferez, en même temps, preuve de solidarité.

L'argent dépensé chez les commerçants privés reste et circule dans le canton. Il profite ainsi à chacun.

Union Valaisanne des Arts et Métiers.
Union Commerciale Valaisanne.

depuis deux ans entre soldats russes et américains à la suite duquel il y a eu un mort.

Une protestation sera adressée aux autorités compétentes russes pour violation de la frontière des zones par une patrouille russe.

Un garçonnet tué par un motocycliste

MONTREUX, 9 juillet. — Samedi à 11 h. 20 un motocycliste a atteint et tué sur le coup près du château de Chillon, le petit Jos. Barayat, 11 ans, de St-Paul (Haute-Savoie). L'enfant avait traversé inopinément la route pour regarder passer un train.

On découvre...

CHAM (Zoug), 9 juillet. — Au cours de travaux de rénovation de la chapelle gothique de St-Volfang, à Nunenberg, on a découvert des fresques très bien conservées. Il s'agit de 24 tableaux évoquant la vie de saint Wolfgang qui seront restaurés.

La grève des dockers s'étend en Angleterre

LONDRES, 9 juillet. — Le ministre de l'Intérieur a annoncé, vendredi, que le roi serait sollicité de proclamer l'état d'urgence en Grande-Bretagne, au cas où la grève des dockers londoniens ne se terminerai pas d'ici à lundi.

La grève s'étend : le nombre des travailleurs qui y participent a augmenté de 1400 et passé à plus de 10,200. Cent cinq navires sont immobilisés dans le port, soit 7 de plus que jeudi.

La situation sur le front du travail s'est sensiblement aggravée vendredi matin en Angleterre.

1. Dans le port de Londres, plus de 10,000 dockers sur les 27,000 que compte le port ont maintenant cessé le travail, soit 600 de plus que jeudi. D'autre part, 2000 grévistes ont décidé de boycotter le referendum sur la reprise du travail organisé par le syndicat des arrimeurs.

2. La gravité de la situation économique ne semble pas être comprise dans l'ensemble des masses ouvrières, mais les dirigeants des Trade Unions montrent qu'ils en saisissent le sérieux.

En Espagne, les chefs phalangistes élèvent la voix

MADRID, 9 juillet. — Les gouverneurs civils des provinces espagnoles, qui sont également chefs des phalangistes, ont tenu, cette semaine, une conférence de quatre jours. De source bien informée, on apprend que l'activité d'un des membres du gouvernement aurait été âprement critiquée. (Les critiques n'étaient toutefois pas dirigées contre Franco). Les chefs phalangistes ont exprimé les revendications suivantes : 1. Les fonctionnaires ne devraient occuper qu'un seul poste ; 2. Le contrôle des prix doit être suppri-

SIERRE. — Ecole supérieure de Commerce pour jeunes filles.

Nombre d'élèves : 103.
Ont obtenu le diplôme commercial :
Mention « TRES BIEN » (1er degré) : Mlles Haenggi Pia, 5,81 ; Tabin Cécile, 5,57.
Mention « BIEN » (2e degré) : Mlles Albrecht Gisèle, 5,34 ; Salamin Thérèse, 4,94 ; Balestra Odette, 4,84 ; Salamin Alexine, 4,76.
Mention « ASSEZ BIEN » (3e degré) : Tissonnier Paula, 4,65 ; Laneve Angeline, 4,60.
Le prix de 50 francs offert par le CREDIT SIERROIS est attribué à Mlle Haenggi Pia.

NENDAZ. — (Corr.) — La Caisse-Maladie de Nendaz fut desservie durant de nombreuses années à la satisfaction générale par M. le Dr Coquoz.

Ce praticien, ne voulant plus assumer cette pénible desservance, l'assemblée générale décida, l'année dernière, de la confier à trois médecins de la place de Sion. Le comité fut chargé de les désigner.

Or, obéit-il à un parti pris ou n'eut-il pas l'expérience voulue, toujours est-il qu'après quelques mois seulement d'essai, tout le monde serait déjà déçu de ce choix, à juger par les bruits qui courent.

On prétendrait qu'il arrive fréquemment qu'aucun des trois médecins attirés ne soit disponible.

Rédacteur responsable : Ch. Haegler

mé ; 3. Le contrôle des produits alimentaires doit être totalement réorganisé (dans certaines provinces, la ration de pain ne serait distribuée que huit jours par mois) ; 4. Il faut prendre des mesures contre le chômage et le danger de famine ; 5. Des forces jeunes devraient être placées à divers hauts postes de l'Etat, leurs occupants présents étant « physiquement fatigués » ; 6. Le contrôle de la presse doit être levé.

Le 81^{me} tirage de la Loterie Romande à Montreux

La 81^e tranche de la Loterie Romande s'est tirée samedi 9 juillet 1949 dans les jardins du Casino à Montreux, en présence de M. Léon Blanc, préfet du district de Montreux, de MM. Alblas, syndic de Veytaux, et Vogelsang, syndic du Châtelard. Après d'excellentes productions de la « Chanson de Montreux » dirigée par M. Carlo Boller, M. Eugène Simon, président central de la Loterie Romande, salua le nombreux public et annonça que le prochain tirage aura lieu le 6 août, au Lac Noir (Fribourg).

Les opérations du tirage, présidée par M. J. Schneider, notaire, ont donné les résultats suivants :

Les 11,000 billets se terminant par 4 gagnent 10 francs.

Les 1100 billets se terminant par '99 gagnent 25 francs.

Les 550 billets se terminant par 605, 451, 327, 259, 839 gagnent 40 francs.

Les 220 billets se terminant par 7342, 1512, 8036, 4911, 2423, 9076, 6219, 6841, 4918, 3536, 4166, 3078, 6548, 2591, 9251, 5069, 4218, 1822, 7778, 0400 gagnent 100 francs.

Les 55 billets se terminant par 6059, 5668, 8524, 0815, 4708 gagnent 200 francs.

Les 44 billets se terminant par 2902, 2333, 9914, 0697 gagnent 300 francs.

Les 25 billets portant le numéro 568754, 495637, 470847, 508344, 559658, 546260, 522264, 575309, 494495, 521173, 485491, 477963, 527774, 520548, 486631, 540078, 514243, 527942, 573440, 552568, 574052, 577832, 546060, 527953, 575528 gagnent 500 francs.

Les 12 billets portant le numéro 494897, 515943, 474745, 532925, 533755, 485893, 514369, 509159, 472247, 562341, 496093, 521700 gagnent 1000 fr.

Les deux billets portant le numéro 473396 et 574805 gagnent 2500 francs.

Les deux billets portant le numéro 474769 et 484795 gagnent 5000 francs.

Le billet portant le numéro 470758 gagne 10,000 francs.

Le billet portant le numéro 495676 gagne 30,000 francs.

Les deux billets portant le numéro 495677 et 495675 gagnent les lots de consolation de 400 francs chacun.

Seule la liste officielle fait foi.

pour une course d'urgence, qu'on vous refuse de visiter des malades qui ne peuvent se rendre au local des consultations, qu'on vous réclame un supplément lors de vos consultations à leur cabinet de Sion, qu'on a eu demandé jusqu'à une dizaine de francs pour un simple certificat, et tant d'autres choses encore.

Nous n'avons pas vérifié l'exactitude de ces faits. Nous prions l'Administration de la Caisse-Maladie de bien vouloir se renseigner et de prendre les mesures qui s'imposent s'ils se révèlent exacts.

Des sociétaires.

Chronique sportive

GYMNASTIQUE

Jeux de l'antique Grèce

Les lutteurs avec leurs exercices de force, les athlètes dans leurs courses et leurs lancers, les artistiques aux engins se rencontreront à Martigny samedi et dimanche prochains. Venant des cinq cantons romands, les concurrents inscrits par centaines se mesureront sur le stade. Les meilleurs rentreront chez eux dimanche soir leur tête fièrement couronnée, tandis que managers, assistants et spectateurs auront leur cœur rempli de joie et de beauté.

Vous qui aimez la gymnastique, vous vous régalez samedi 16 et dimanche 17 juillet, à Martigny.



Monsieur et Madame Adrien BOSSONET, à Martigny-Croix ;

Monsieur Fernand BOSSONET, à Bovernier ;

Monsieur Jean HUFER et ses enfants, à Ville-neuve ;

Monsieur Charly BOSSONET, à Bovernier ;

ainsi que les familles parentes et alliées, ont la douleur de faire part du décès de

Monsieur Marius BOSSONET

ouvrier d'usine

survenu accidentellement à Martigny le 9 juillet 1949, à l'âge de 69 ans.

L'ensevelissement aura lieu le mardi 12 juillet 1949, à 9 heures 30, à Bovernier.

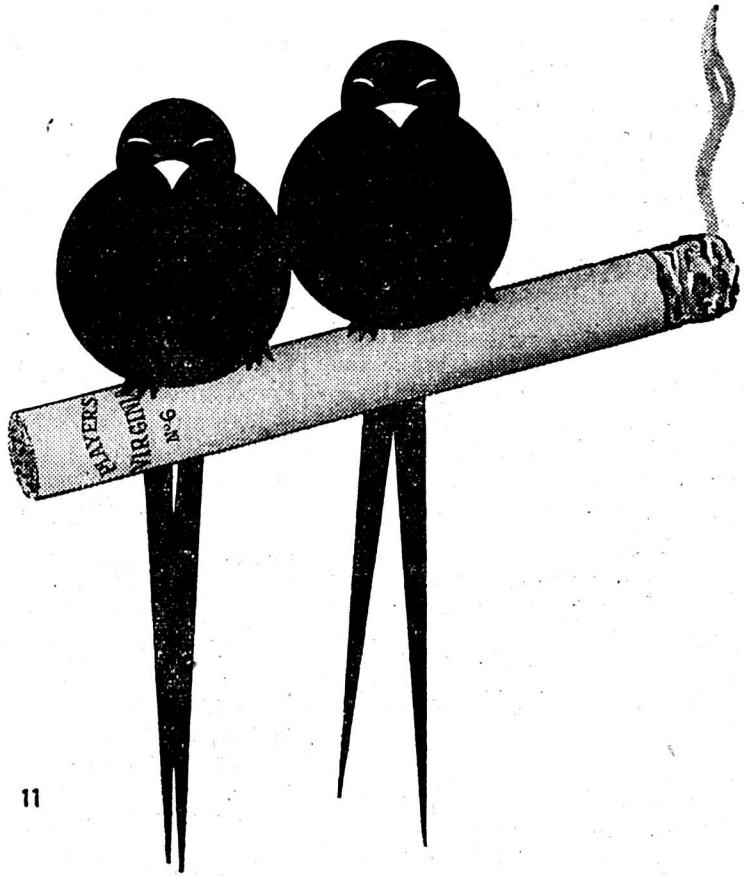
Cet avis tient lieu de faire-part.

BANQUE DE MARTIGNY CLOSUIT & Cie S. A.

Fondée en 1871

CAISSE D'ÉPARGNE, LIVRET NOMINATIF ET AU PORTEUR

BONS DE DÉPOT à 5 ans 3 1/2 %



ON A LA MÊME SENSATION DE BIEN-ÊTRE APRÈS UNE VIRGINIA N° 6

PLAYER'S VIRGINIA N° 6



Entre amis une bonne Bière

INTERNATIONAL CHÂSSIS DE CAMION **INTERNATIONAL**
 BENZINE Charge utile 500-5000 kg
 DIESEL Qualité - Confiance

International Harvester Company S.A. Zurich
 Hohlstrasse 100 Téléphone (051) 23 57 40

Gérant (e)

demandé pour exploiter le Café-Bar du Casino de Saxon. Renseignements et offres à adresser jusqu'au samedi soir 23 juillet au président de la Fanfare municipale « Concordia », Saxon.

A vendre, cause double emploi,
Compresseur
 avec moteur 2 CV., 220 volts, réservoir d'air 150 l., en parfait ordre de marche. Prix très avantageux, chez Marc Schläeppli, vulcanisateur, Clarens-Montreux, Rue du Léman 12, tél. 6.25.80 (021).

Personne
 sympathique, dans la quarantaine, catholique et bonnes conditions, désireait faire connaissance de monsieur ayant situation.
 Faire offres écrites sous chiffre P. 8413 S. Publicitas, Sion.

Trousseaux de linge
 complets, tous les draps de dessus et de dessous en pur coton double-fil, au prix avantageux de **Fr. 390.—**
 Le trousseau peut être livré tout de suite ou réservé pour plus tard. Monogrammes et broderies compris dans le prix.

Commodités de paiement. Demandez tout de suite échantillons.
Mlle S. BORNSTEIN
 Rümelinbachweg 10, BALE

Jeune homme de 24 ans, possédant permis pour tous véhicules à moteur, cherche place comme

Chauffeur
 de cars ou camion. Eventuellement chauffeur de famille. Offres sous P 8465 S Publicitas, Sion.

OCCASIONS à l'état de neuf ! BAIGNOIRES
 émail, sur pieds et à murer **LAYBOS, EVIERS, W.-C., CHAUDIÈRES A LESSIVE** à bois, à circulation, 165 lit. galvanisées, d'occasion Fr. 95.- avec chaudière neuf, fr. 145.-
COMPTOIR SANITAIRE S. A.
 9, rue des Alpes, GENEVE Tél. (022) 2.25.43. On expédie

Chèvres
 2 jeunes, fortes laitières, bl. Gessenay à cornes, sont à vendre au plus offrant. Garantie. Faire offres à A. Tornare, St-Georges (Vaud).

Accordéonistes !!!
 Les grands modèles chromatiques « Ranco Guglielmo », modèles 1949, viennent d'arriver de Vercelli, pour le prix de Fr. 1550.—. Echangez votre instrument contre ce nouveau modèle à des conditions sans concurrence. Toujours grand choix en occasions depuis Fr. 25.—. Réparations - accordages. Facilités de paiements.
 La maison de confiance : **R. GAFFNER, accordéons, AIGLE. Tél. 2.24.55.**

Radio-Programme

SOTTENS. — Lundi 11 juillet. — 7 h. 10 Réveil-matin. 7 h. 15 Informations. 7 h. 20 Concert matinal. 11 h. Emission commune. 12 h. Refrains et chansons modernes. 12 h. 15 Les pianistes Fedi et Scotti. 12 h. 30 Ballet. 12 h. 45 Heure. Informations. 12 h. 55 Fantaisistes et orchestres français. 13 h. 25 Oeuvres de Jacques Ibert. 16 h. 30 Heure. Emission commune. 17 h. 30 Jehan Rictus, par Henri de Madailan. 17 h. 40 L'Arlésienne, Bizet. 18 h. Pour le 70^e anniversaire de la naissance de Respighi. 18 h. 30 Opérettes. 18 h. 45 Les aventures de Da Tantaruffo et de Mlle Pimpre, fantaisie radiophonique. 19 h. 13 Heure. Le programme de la soirée. 19 h. 15 Informations et résultats du Tour de France cycliste. 19 h. 25 Le miroir du temps. 19 h. 40 La Caravelle à la découverte du Nouveau Monde. 20 h. Les Aventures du Saint, suite policière. 21 h. 05 Au pays des lochs et des cairns, chansons d'Ecosse. 21 h. 45 Poèmes et chansons. 22 h. L'œuvre pour orgue de César Franck. 22 h. 30 Informations. 22 h. 35 La Conférence diplomatique de Genève. 22 h. 45 Nocturnes et Sérénades modernes

Réfrigérateur Therma

forme moderne et élégante, grande puissance réfrigérante tout en ne consommant que peu de courant électrique, construction entièrement métallique émaillée porcelaine à l'intérieur, utilisation maximum de la capacité, compartiment spécial pour fabrication de glace et conservation de produits surgelés, nettoyage commode, fonctionnement impeccable.
 Prix depuis Frs. 1080.—.

La ménagère préfère le réfrigérateur **Therma**
 car elle sait qu'il s'agit d'un appareil suisse de qualité, qui vaut son prix

Service de contrôle **Therma**
 toujours à vos ordres

Démonstrations et renseignements par les installateurs-électriciens et le Service de l'électricité
Therma S.A. Schwanden Gl., SECTION RÉFRIGÉRATION ZÜRICH, Hofwiesenstrasse 141, Téléphone (051) 26 16 06
 Locaux d'exposition à LAUSANNE, 13, rue Pichard, Tél. (021) 3 67 21
 GENEVE, Passage du Terraillet, Tél. (022) 4 68 19

Actuellement

vente au rabais d'un lot de

Tapis d'Orient

Iynedjian

Bas rue de Bourg 7 Lausanne

Même maison à Berne, vis-à-vis Hôtel Bellevue-Palace

A vendre à de bonnes conditions
voiture Plymouth
 en parfait état de marche. Prix Fr. 1,500.—.
 S'adresser sous chiffre P. 8341 S. Publicitas, Sion.

A vendre
 grand lit complet, sommier métallique, plusieurs canapés, tables, chaises, armoire, gd banc de magasin, grandes glaces, etc. — Tél. 6.27.84 (021).

A vendre d'occasion un appareil
Cinéma Paillard
 sonore, 16 mm., à Fr 1900.—.
 S'adresser sous chiffre P 8396 S Publicitas, Sion.

A vendre à Vex
appartement
 avec verger attenant bien arborisé. Rural. Pour traiter, s'adresser à l'Agence immobilière Micheloud, César, Sion. Encaissements litigieux.

Je cherche
jeune fille
 pour aider au ménage et servir au café, débutante. S'adresser par téléphone No 4.21.08, Collombey.

Plantons
 de choux-fleurs Saxa; par grosses quantités, prix spéciaux.
 Tous autres plantons. Fleurs : pétunias, géraniums, etc.
F. Maye, Etablissement horticoles, Chamoson. Tél. 4.71.42.